



# C O N S E I L G É N É R A L

DE LA  
COMMUNE DE PESEUX

## Séance ordinaire du 14 décembre 2018 à 19h00 à la Maison de Commune

<b>Président</b>	:	Monsieur Roger Mühlethaler
<b>Conseillers généraux présents</b>	:	32
<b>Conseillers généraux excusés</b>	:	8 Messieurs Michele Barone, Sébastien Brunet, Sandro Marulli, N'Jo Moubiala, Michel Olivier Schurch et Mesdames Janine Glauser, Anastasia Marulli et Mireille Tissot-Daguette
<b>Conseillère générale absente</b>	:	1 Madame Katharina Roth (arrivera en cours de séance)
<b>Siège vacant</b>	:	0
<b>Conseillers communaux présents</b>	:	5
<b>Appel début séance</b>	:	32 présents 8 excusés 1 absente

**Monsieur Roger Mühlethaler**, Président, déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

Pour information, je signale que tous les sièges sont repourvus, nous sommes au complet, soit 41 membres.

\* \* \* \* \*

**Correspondance :**

Courrier de Madame Sandra Ducommun du 28 septembre 2018.

Pour des raisons personnelles, Madame Ducommun (PLR) démissionne, avec effet au 31 décembre 2018, de la Commission sports, culture et loisirs.

Courrier du Service des communes, par Monsieur Pierre Leu, du 3 octobre 2018, adressé au Conseil communal, concernant le préfinancement du complexe des Chapons.

*"Monsieur le président, Madame et Messieurs les conseillers communaux,*

*En date du 13 septembre, nous avons reçu votre arrêté du Conseil général concernant le préfinancement de CHF 1'000'000.00 pour le futur crédit du complexe des Chapons.*

*A la lecture de son article 3 sur les prélèvements, nous constatons que celui-ci n'est pas conforme à l'article 49 de la LFinEC. En effet, la loi prévoit qu'un compte de préfinancement ne couvre que les amortissements de l'investissement considéré et se dissout sur sa durée d'utilisation, il ne s'agit donc, en aucun cas, d'une recette d'investissement.*

*Les prélèvements sur ce compte ne peuvent ainsi pas être décidés par l'Exécutif ou le Législatif.*

*En vous remerciant d'en prendre bonne note et d'en informer votre Conseil général, nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, Madame et Messieurs les conseillers communaux, l'assurance de notre considération distinguée.*

*Service des communes, le chef : Pierre Leu"*

**Monsieur Rolf Schneider**, Conseiller communal, prend la parole.

Ce n'est pas une surprise. Nous avons déjà discuté de cela lors d'un précédent Conseil général et en Commission financière.

Mettre ce million de francs de l'excédent de revenus, pour la réserve du futur complexe des Chapons, résulte d'une décision politique.

**Monsieur Roger Mühlethaler**, Président, propose de passer à l'ordre du jour.

**Monsieur Michel Rossi**, Conseiller communal, intervient.

Suite aux prises de position des groupes EAG et PVL, le Conseil communal a décidé de retirer le projet de demande de crédit de CHF 160'000.00 concernant le remplacement de la production de chaleur au Collège des Guches. Ce rapport concernait une chaudière à gaz et, après discussions en commissions, ce projet a été abandonné et un nouveau rapport vous sera présenté lors de la séance du mois de février 2019.

**Monsieur Patrice Neuenschwander** (EAG) prend la parole.

Nous avons appris récemment le décès de Monsieur Eric Junod, ancien Conseiller général qui a longtemps siégé dans cette salle. Je vous propose, quand le moment sera venu et quand vous le jugerez bon, d'observer une minute de silence en sa mémoire.

**Monsieur Roger Mühlethaler**, Président, rappelle également que Monsieur Eric Junod faisait aussi partie du Fonds Fornachon. Il propose dès lors d'observer une minute de silence.

*(Arrivée de Madame Katharina Roth (PVL) à 19h10)*

Puis, reprenant l'ordre du jour, il signale qu'une motion intitulée "Vivre la Ville" a été déposée par le groupe Ensemble à Gauche ; elle sera traitée au point 5 de l'ordre du jour du fait qu'elle a potentiellement un impact sur le budget 2019.

Une question intitulée "Fusion et recours quel avenir pour la commune" a été déposée par le groupe Vert'libéral ; elle sera traitée au point 7 de l'ordre du jour.

Une deuxième question du groupe Vert'libéral intitulée "Concept communication : réponse à notre motion du 30 avril 2018" sera traitée au point 4 de l'ordre du jour.

La motion du groupe Ensemble à Gauche pouvant avoir une influence sur le budget 2019, elle doit donc être traitée avant d'aborder ce dernier.

Enfin, la question du groupe Vert'libéral portant sur la communication pouvant avoir une influence sur le traitement de la motion Ensemble à Gauche, elle doit être traitée avant celle-ci.

L'ordre du jour est en conséquence modifié de la manière suivante :

### Ordre du jour

- 1) Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil général du 20 septembre 2018.
- 2) Nomination d'un membre à la Commission sports, culture et loisirs, en remplacement de Madame Sandra Ducommun (PLR).
- 3) Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de CHF 115'000.00 pour le remplacement de la conduite communale de gaz et d'eau suite à une fuite de gaz sur l'avenue Fornachon.
- 4) Question du groupe Vert'libéral "Concept communication : réponse à notre motion du 30 avril 2018".
- 5) Motion du groupe Ensemble à Gauche "Vivre la Ville".
- 6) Budget 2019.
- 7) Question du groupe Vert'libéral "Fusion et recours quel avenir pour la commune ?"
- 8) Informations du Conseil communal.

**Madame Renate Neuenschwander** (EAG) pose une question.

Est-il prévu, au cours de cette séance, suite au vote du 25 novembre dernier, d'avoir un positionnement du Conseil communal par rapport à cette votation ? Le Conseil communal a-t-il quelque chose à dire à ce sujet, a-t-il prévu de démissionner ?

**Monsieur Michel Rossi**, Conseiller communal, répond.

Pour l'instant, le Conseil communal n'a pas l'intention de démissionner. Nous allons mettre en œuvre tout ce qui est en notre pouvoir pour aller au-devant de cette fusion. A ce jour, nous n'avons pas encore pris contact avec les communes de Corcelles-Cormondrèche, Valangin et Neuchâtel. Ce sera fait au début de l'année 2019 et nous allons demander une rencontre pour étudier le processus à mettre en place, afin que cette fusion se fasse de la meilleure façon possible, surtout pour tous les employés qui travaillent dans la Maison. Nous sommes en effet de passage, mais ce sont les employés qui devront assumer cette fusion avec les autres communes.

**Madame Renate Neuenschwander** (EAG) remercie pour cette réponse.

Monsieur Roger Mühlethaler, Président, fait remarquer qu'il manque un scrutateur et Monsieur Yves Moosmann (PVL) prend place à ce poste.

Il demande alors que les personnes en faveur de l'ordre du jour modifié, tel qu'énoncé, se manifestent en levant la main.

La modification de l'ordre du jour est acceptée par 32 voix.

1) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

Monsieur Alain Sommer (PLR) précise que Madame Christiane Hofer (PLR) était excusée et non pas absente lors de cette séance.

Il en est pris note et, sans autre remarque, le procès-verbal de la séance du 20 septembre 2018 est accepté par 32 voix, avec remerciements à sa rédactrice.

2) NOMINATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION SPORTS, CULTURE ET LOISIRS, EN REMPLACEMENT DE MADAME SANDRA DUCOMMUN (PLR)

Monsieur Alain Sommer, au nom du groupe PLR, propose Monsieur Patrick L'Eplattenier.

Sans autre proposition, Monsieur Patrick L'Eplattenier (PLR) est élu tacitement membre de la Commission sports, culture et loisirs.

3) RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL RELATIF A UNE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 115'000.00 POUR LE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE COMMUNALE DE GAZ ET D'EAU SUITE A UNE FUITE DE GAZ SUR L'AVENUE FORNACHON

Madame Sylviane Sausser, au nom de la Commission technique, donne lecture de son rapport.

Cette commission s'est réunie le jeudi 6 décembre 2018 pour étudier ledit rapport.

Le Conseil communal nous informe que les travaux se termineront d'ici quelques jours pour une durée totale des travaux de trois semaines. Notre service technique a pris en charge le suivi des travaux. Du point de vue technique et financier, il a été choisi de remplacer les conduites.

Les conduites de gaz dataient du siècle dernier, il y a également une circulation importante sur ce tronçon avec beaucoup de poids lourds et les changements de température peuvent aussi être la raison des dégâts.

Il reste encore quelques rues où les conduites sont très anciennes, des travaux seront prochainement effectués et des rapports nous seront soumis ; en espérant que des fuites ne surviendront pas avant.

La Commission technique a accepté à l'unanimité des 7 membres présents le rapport et l'arrêté.

**Monsieur Pierre-Yves Jeannin**, au nom de la Commission financière, signale que cette dernière s'est penchée sur ce crédit dans ses séances du 31 octobre et du 6 décembre 2018.

Le projet a été présenté de manière détaillée pour la demande de ce crédit urgent en séance du 31 octobre 2018. Le responsable du dicastère et le responsable technique ont exposé la situation d'urgence, la solution proposée, ainsi que le budget correspondant. Le directeur de la mobilité rappelle qu'il est prévu, dans le PA3, un réaménagement de tout l'axe Fornachon-Tombet d'ici à 2022. Comme le présent crédit recoupe une partie des travaux prévus, il est précisé que la fouille liée au séparatif des eaux usées se fera au centre de la route, donc pas où les travaux actuels sont prévus.

Les commissaires ont posé diverses questions. La fuite de gaz est-elle induite par les travaux en cours pour les nouveaux immeubles ? Il est répondu que c'est peu probable et très difficile à prouver.

Il a aussi été demandé si des offres comparatives ont été demandées au vu de l'urgence ? Les devis reçus ont été comparés et négociés au mieux, mais, vu l'urgence et les montants, une procédure d'appels d'offres officielle n'a pas pu être lancée.

Suite à ces réponses, la Commission financière a donné son accord au crédit urgent le 31 octobre 2018. Lors de sa séance du 6 décembre, elle a été informée que les travaux étaient terminés et elle a donc logiquement donné son accord à l'unanimité sur le rapport et l'arrêté correspondant. Elle recommande au Conseil général d'en faire autant.

La Commission relève encore l'âge extrême de certaines de nos infrastructures, plus de 100 ans dans le cas précis. Elle recommande au service technique de la

commune, par l'intermédiaire de l'Exécutif communal, de mettre sur pied un inventaire des infrastructures et un plan d'entretien pour limiter ce genre de surprise, ou du moins disposer d'un fonds pour être prêt à intervenir en cas d'urgence. Un tel plan n'a à notre connaissance pas été élaboré jusqu'ici, du moins pas présenté aux commissions concernées.

**Monsieur Georges Jourdain**, au nom du groupe PLR, informe que ce dernier s'est réuni le 3 décembre 2018.

Le Conseiller communal, qui est responsable du dicastère, nous a donné quelques informations.

Le mercredi 17 octobre 2018, l'entreprise Lienhard a effectué des recherches de fuites sur le réseau. Une personne de l'entreprise a informé la Commune qu'une quantité de 40% de gaz se trouvait dans une chambre de regard d'eau à la hauteur du bâtiment 12, de l'avenue Fornachon. Immédiatement, le Conseil communal a pris toutes les dispositions nécessaires pour réparer ces fuites de gaz et d'eau et a informé la Commission financière qu'il y aura une demande de crédit pour les réparations.

Le Conseil communal nous a précisé que cette conduite datait du début des années 1900. De plus, ces travaux étaient prévus pour 2022, se référant au PA3, le nouveau concept projet d'agglomération 3<sup>ème</sup> génération.

Après une discussion nourrie, le groupe PLR, à sa grande majorité, a accepté le rapport et l'arrêté.

**Monsieur Pierre Fahrni**, au nom du groupe PVL, donne lecture de son rapport.

Son groupe s'est réuni le lundi 3 décembre dernier. L'urgence et la nécessité des travaux nous semblent réelles et le choix de refaire les canalisations à neuf nous paraît judicieux et pertinent.

Cependant, nous trouvons que l'ancienneté des canalisations, datant de près de 120 ans, est excessive. Il nous semble étonnant que des travaux n'aient jamais été planifiés plus tôt. Devons-nous nous attendre à d'autres travaux d'urgence du même type dans notre village ?

Nous espérons que ce ne sera pas le cas, car des travaux non planifiés sur des canalisations engendrent bien plus de désagréments que ceux qui seraient planifiés. En effet, en plus de coûter plus cher, ils ne permettent pas d'avertir la population en amont, ni de trouver de solutions réfléchies à la circulation.

Le groupe Vert'libéral acceptera cette demande de crédit déjà engagée, qui a déjà été validée par la Commission financière.

**Madame Elisabeth Moser**, au nom du groupe EAG, informe que son groupe a pris connaissance du rapport du Conseil communal lors de sa séance du 3 décembre.

Il a découvert avec désarroi l'état lamentable des conduites vénérables de ces routes. Bien que cela fasse plusieurs années que la nécessité de la réfection totale des routes Tombet et Fornachon est évoquée, rien de concret ne nous a été proposé jusqu'à maintenant.

Constatant qu'une fois encore il s'agit d'une urgence et d'un risque de sécurité publique, le groupe Ensemble à Gauche acceptera, avec un soupir de lassitude, ce rapport et probablement les suivants qui ne manqueront pas d'arriver.

**Monsieur Philipp Niedermann**, Conseiller communal, prend la parole.

Je remercie les rapporteurs des commissions et des groupes pour leurs rapports détaillés et leurs questions pertinentes.

Sachez que le chantier a été terminé entretemps ; le 7 décembre à 22h00, l'avenue Fornachon a été rendue entièrement à la circulation. Je tiens à remercier le service technique de la Commune pour la direction du chantier qui a été effectuée de manière souveraine, de même que les entreprises, en l'occurrence locales, qui ont aussi répondu à l'urgence avec flexibilité et rapidité.

Il a été soulevé des questions plus larges concernant la planification de ces différents réseaux. Le Conseil communal compte venir devant vous rapidement avec des demandes de crédits pour établir des plans directeurs pour les différents réseaux. Concernant le réseau d'eau, ce dernier figure déjà au budget. Il s'agit là d'une urgence particulière puisqu'il s'agit de l'eau potable.

Effectivement, comme outils pour les autorités futures qui devront prendre soin de tous ces réseaux, il est important d'établir des plans directeurs.

**Monsieur Rolf Schneider**, Conseiller communal, apporte également une correction concernant le rapport du groupe EAG.

La planification était quand même faite depuis la naissance du PA3. Ce qui a été retenu, concernant les investissements, a été clairement défini dans le PA3 : Tombet-Fornachon, Ernest-Roulet et la rue des Placeules. Vous n'avez peut-être pas eu l'information mais cela a été traité en commissions.

**Madame Elisabeth Moser**, au nom du groupe EAG, rectifie.

Je n'ai pas parlé de planification. Je ne me sens pas concernée par votre réponse.



**Monsieur Roger Mühlethaler**, Président, fait passer au vote le rapport et l'arrêté.

Le rapport est accepté par 32 voix à l'unanimité.  
L'arrêté est accepté par 32 voix à l'unanimité.

**Monsieur Philipp Niedermann**, Conseiller communal, remercie pour l'acceptation du rapport et de l'arrêté.

4) **QUESTION DU GROUPE VERT'LIBERAL "CONCEPT COMMUNICATION : REPONSE A NOTRE MOTION DU 30 AVRIL 2018"**

**Monsieur Roger Mühlethaler**, Président, lit le texte de cette question.

*"Notre groupe avait déposé une motion le 30 avril 2018 concernant un concept communication de la commune de Peseux. Depuis cette date, nous avons vu des améliorations de la communication, surtout au niveau électronique avec la mise à jour régulière de l'application et du site Internet, ainsi que des notifications push sur l'application à chaque manifestation de la commune.*

*De plus, le nouveau journal d'information "Le Subiéreux" améliore grandement la lecture et la transmission d'actualités communales à la population.*

*Malgré ces points positifs, nous n'avons pas eu de réponses à notre motion et aucun positionnement de la commune à propos de panneaux d'affichage. En outre, "Le Subiéreux" reste un outil de communication dont l'Exécutif se laisse l'exclusivité ou presque. Ne serait-il pas possible de faire participer davantage les sociétés locales en les approchant et pourquoi pas donner la parole aux groupes politiques de la commune, comme cela se fait dans le "Vivre la Ville" ?*

*En d'autres termes, où en est la réflexion autour du concept de communication et plus particulièrement le retour de notre motion ?*

*Groupe Vert'libéral"*

Sans autre développement du groupe Vert'libéral, **Monsieur Roger Mühlethaler**, Président, donne la parole au Conseil communal.

**Monsieur Rolf Schneider**, Conseiller communal, intervient.

Nous avons déjà eu l'occasion de parler plusieurs fois de l'avancement de la communication dans notre commune.

Il est vrai, quant aux panneaux d'affichage, qu'il faut trouver un concept rapidement. Nous devrions revenir vers vous à l'occasion du premier Conseil général de l'année 2019. Le coût estimé pour un panneau d'affichage est d'environ CHF 20'000.00. Le plan d'investissement étant déjà déterminé pour 2019, et les coûts de ces panneaux étant dans la compétence du Conseil communal, nous pourrions vous présenter un concept et un arrêté avalisé par la Commission financière.

D'autre part, nous ne voulons pas l'exclusivité du journal "Le Subiéreux". Mais cela nécessite simplement une autre approche, c'est-à-dire déterminer qui peut bénéficier de cette publication. Il faudrait également traiter cela dans ce concept et nous reviendrons donc prochainement avec un projet dans ce sens.

#### 5) **MOTION DU GROUPE ENSEMBLE A GAUCHE "VIVRE LA VILLE"**

**Monsieur Roger Mühlethaler**, Président, lit le texte de cette motion.

*"Afin de renforcer le sentiment d'appartenance des habitants de Peseux à la nouvelle commune, le Conseil général de Peseux mandate le Conseil communal de s'approcher de la Ville de Neuchâtel pour qu'une contribution rédactionnelle concernant l'actualité de Peseux paraisse dix fois par an dans le bulletin Vivre la Ville, distribué à ces occasions en tous ménages aux subiéreux.*

*Les parutions débutent au plus tard au printemps 2019.*

*Le Conseil communal dispose d'une rallonge de budget de CHF 10'000.00 au compte 31020.05 pour négocier cet accord.*

*Pour Ensemble à Gauche,*

*Pierre Alain Heubi"*

**Monsieur Pierre Alain Heubi**, au nom du groupe EAG, développe cette motion.

Je reprends les propos de Monsieur Rossi précédemment, nous avons maintenant le vent dans les voiles. Il faut qu'on avance et nous avons deux ans pour nous préparer. Pour cela, le citoyen doit être emmené, tout de suite.

Il y a des choses assez faciles à mettre en place, notamment par le biais du journal hebdomadaire "Vivre la Ville", distribué par la Ville de Neuchâtel aux 23'000 ménages. Il serait tout à fait envisageable d'intégrer des informations, par exemple 10 fois l'an en 2019, concernant Peseux, avec des éléments de vie officielles et associatives. Des manifestations dans notre commune gagneraient en fréquentation. A l'occasion de cette parution, concernant Peseux, cette dernière serait également distribuée sur le territoire de notre commune, sous forme de tous-ménages. Nous estimons le coût à CHF 500.00 par édition.

Nous voulons par cette motion donner les coudées franches au Conseil communal.

**Monsieur Roger Mühlethaler**, Président, demande une précision.

Vous parlez d'une rallonge de budget de CHF 10'000.00. S'agit-il des CHF 10'000.00 déjà comptabilisés dans le budget ?

**Monsieur Pierre Alain Heubi**, au nom du groupe EAG, indique qu'il faut les rajouter. Cela signifie donc un budget de CHF 20'000.00 au total.

**Monsieur Rolf Schneider**, Conseiller communal, prend la parole.

Sur le fond, le Conseil communal n'est pas opposé à cette démarche. La communication doit se faire.

Sur la forme, nous sommes un peu surpris car une motion est une demande. Dans votre motion, vous nous impartissez déjà clairement des délais.

Dans ce sens, nous aimerions que cette motion soit formulée différemment, que cela reste une demande. De plus, nous devons développer un concept de communication avec les trois autres communes.

Je trouve ainsi personnellement cette motion un peu précipitée. A mon avis, les autres communes n'ont pas encore discuté de cela, soit comment avancer ensemble en 2019.

Permettez-nous ainsi de nous laisser du temps. De plus, il n'y a pas que la communication à traiter. La motion du groupe Vert'libéral donne aussi quelques réponses dans ce cadre.

Si vous maintenez votre motion, je vous prie de la formuler différemment, pour qu'elle demeure une demande.

**Monsieur Patrice Neuenschwander** (EAG) prend la parole.

La motion est formulée dans le sens qu'on demande effectivement au Conseil communal la possibilité de distribuer une fois par mois, sur le territoire de la commune de Peseux, le "Vivre la Ville".

Pour ce faire, il faut bien avoir les moyens financiers nécessaires. C'est la raison pour laquelle, au moment de la discussion du budget, nous présenterons un amendement pour augmenter le budget afin de donner au Conseil communal les moyens de distribuer ce "Vivre la Ville" dès l'année prochaine. Si cela ne figure pas dans le budget 2019, cela restera lettre morte.

**Monsieur Pierre Alain Heubi** (EAG) reprend la parole.

Par cette motion, il s'agit simplement de donner aux journalistes de "Vivre la Ville" le mandat de faire leur travail sur Peseux une fois par mois. Il ne s'agit pas de communication, mais bien d'information.

**Monsieur Rolf Schneider**, Conseiller communal, intervient.

Le sujet est quand même très sensible. Pensez-vous judicieux de faire un tous-ménages, tout de suite, uniquement avec l'emblème de la Ville de Neuchâtel ?

Je préférerais un concept présentant un mariage avec la Ville, et non pas uniquement le journal "Vivre la Ville" distribué avec une page concernant Peseux.

Il y a quand même une sensibilité à respecter auprès de certaines personnes.

**Monsieur Eric Augsburger** (EAG) intervient à son tour.

Je pense qu'il faut laisser les coudées franches au Conseil communal pour imaginer la manière dont les informations pourraient être diffusées, par le biais de ce journal qui, à mon sens, pourrait très bien être le journal des quatre communes.

Dans les relations que vous aurez avec les trois autres communes dès le début de l'année prochaine, ce type de projet serait sur la table. Il y aurait le "Vivre la Ville" des quatre communes, et non pas que de Neuchâtel.

Il faut prendre cette motion comme une demande d'étude et donner la liberté d'action au Conseil communal. Pour cela, je peux aller dans le sens de Monsieur Schneider et, pour ceux qui ont toujours crié haut et fort qu'il s'agissait d'une absorption par la Ville de Neuchâtel, leur montrer au contraire que le vecteur d'information est bien celui des quatre communes.

Puisque j'ai la parole, j'aimerais souligner, même si je fais partie de ceux qui,

tout à l'heure, ont voté l'ordre du jour, que nous avons quand même commis une erreur. En effet, l'article 30 du règlement général stipule que les interpellations et les questions doivent être traitées à la fin de l'ordre du jour, tandis que les rapports du Conseil communal doivent être débattus au début de l'ordre du jour. Nous avons donc pris les choses un peu à l'envers. Je n'en fais pas un cas d'école mais il faudrait quand même respecter le règlement général la prochaine fois.

**Monsieur Roger Mühlethaler**, Président, rappelle que c'était voulu.

En effet, cela pouvait avoir une incidence sur le budget.

**Monsieur Pierre Alain Heubi** (EAG) prend la parole.

Pour aller dans le sens de mes collègues, et au vu de ce qui a été dit par Monsieur Schneider, nous pouvons très bien supprimer les paragraphes 2 et 3 de notre motion, soit ceux-ci :

*"Les parutions débutent au plus tard au printemps 2019.*

*Le Conseil communal dispose d'une rallonge de budget de CHF 10'000.00 au compte 31020.05 pour négocier cet accord."*

**Monsieur Alain Sommer** (PLR) intervient.

J'ai de la peine à suivre. La motion est-elle maintenue ? Y aura-t-il un amendement au budget ?

De plus, à l'avenir, j'aimerais un peu plus de sensibilité de la part du groupe Ensemble à Gauche, qui présente ses motions en indiquant : *"Le Conseil général de Peseux mandate le Conseil communal"*, alors qu'il s'agit ici d'un groupe seulement.

Je vous rappelle que nous sommes trois groupes. Il serait préférable d'indiquer dans votre motion : *"Le groupe Ensemble à Gauche demande au Conseil communal de, etc."*

Nous avons déjà eu la même discussion lors de la séance du Conseil général du mois de juin dernier.

**Monsieur Eric Augsburg** (EAG) précise.

A partir du moment où il y a un vote du Conseil général, c'est bien "LE" Conseil général. Durant toute la campagne, vous n'avez cessé de dire que ce n'était pas le Conseil général qui avait voté la motion qui indiquait qu'on se prononçait favorablement pour la fusion.

Il s'agissait du Conseil général, c'était à sa majorité.

J'imagine que nous voterons tous ce soir le budget, mais il y aura peut-être des abstentions, voire même des oppositions. Ce sera pourtant "LE" Conseil général qui adoptera le budget. Soyons clairs là-dessus !

**Monsieur Roger Mühlethaler**, Président, demande à Monsieur Heubi, avant de passer au vote de la motion, de relire le texte modifié de celle-ci.

**Monsieur Pierre Alain Heubi** (EAG) s'exécute.

*"Afin de renforcer le sentiment d'appartenance des habitants de Peseux à la nouvelle commune, le Conseil général de Peseux mandate le Conseil communal de s'approcher de la Ville de Neuchâtel pour qu'une contribution rédactionnelle concernant l'actualité de Peseux paraisse dix fois par an dans le bulletin Vivre la Ville, distribué à ces occasions en tous ménages aux subiéreux.*

*Pour Ensemble à Gauche,*

*Pierre Alain Heubi"*

**Monsieur Roger Mühlethaler**, Président, fait voter ce texte modifié de la motion.

Par 27 voix contre 3 voix, la motion du groupe EAG est acceptée.

## 6) **BUDGET 2019**

**Monsieur Roger Mühlethaler**, Président, rappelle, pour la suite des débats, que les amendements doivent être déposés sous la forme écrite au moment où ils sont proposés.

**Monsieur Pierre-Yves Jeannin**, au nom de la Commission financière, indique que celle-ci s'est penchée sur le budget 2019 lors de ses séances du 31 octobre et du 6 décembre 2018.

Il n'est jamais particulièrement agréable de débattre d'un budget déficitaire, puisque cet élément conditionne les commissaires à chercher où économiser, plutôt qu'à proposer des points susceptibles d'améliorer la qualité de vie dans notre village ou le bon fonctionnement de notre administration.

Un premier exemple de ce type a été le constat d'une augmentation sensible de la masse salariale du personnel communal par rapport à l'année précédente. Cette charge s'élevait encore à CHF 4'418'000.00 en 2016 et dépasse les CHF 5'000'000.00 dans le budget présenté, soit une augmentation de 15%, ce n'est pas rien ! Les commissaires voulaient des explications à ce sujet. Deux éléments d'explication nous ont été fournis :

1. L'engagement d'un nouveau responsable technique, destiné à remplacer M. Veillard en tant que chef lors de son départ à la retraite en 2020. Le poste de suppléant sera cependant maintenu car le service est visiblement sous-doté en personnel. C'est donc un investissement pour l'avenir de nos infrastructures.
2. L'augmentation des primes de la caisse de pension Prévoyance.ne qui représente environ 2%.

Le reste correspond semble-t-il à des hautes-paies et des engagements.

Concernant les autres points du budget, en page 7, le compte 21200.31050.02, Fonds scolaire, a été créé avec une nouvelle charge de CHF 15'000.00. Il résulte de l'arrêté du Tribunal fédéral sur la gratuité de l'école qui limite fortement la participation des parents aux activités extra-scolaires. Si on veut maintenir les camps de ski, il importe de soutenir davantage le fonds scolaire par la caisse communale.

Certains commissaires aimeraient disposer d'une vision plus lisible du budget liée aux structures d'accueil et au parascolaire. En effet, il faut croiser les chiffres de la page 9, comptes 21800, avec ceux de la page 16, comptes 54510 pour se rendre compte des charges et revenus liés à ces structures. Un tableau synthétique serait bienvenu.

Les commissaires, avec le Conseil communal, relèvent une fois encore le manque de lisibilité des documents produits par les logiciels imposés aux communes par le canton.

La perspective de la fusion a encore été évoquée pour savoir si elle avait une incidence sur le budget 2019 et il y a été répondu que non. Nous avons appris que la Ville de Neuchâtel envisageait de faire un geste en direction de Peseux et d'y laisser une antenne du Guichet social. C'est en discussion actuellement, mais le budget n'est pas touché.

Il a également été relevé que la réserve pour les déchets ménagers (page 2 du même rapport) semblait dans le négatif ; faut-il s'attendre à une augmentation de la taxe ? Il semble que la situation ne soit pas aussi inquiétante que le chiffre le laisse paraître, il faudra voir au bouclage de l'année 2018 et à la rigueur envisager un ajustement pour 2020.

Les commissaires relèvent que le tableau des investissements ne donne pas d'indication sur l'état de ceux-ci : prévus, votés, engagés, presque terminés... Il est répondu que la page verte (compte des investissements), tout à la fin du dossier, apporte des informations. Certains commissaires notent cependant qu'un tableau unique et un peu plus synoptique serait très bienvenu.

Il est encore relevé que la liste des investissements pour 2019 est très étoffée et qu'il semble optimiste de penser que tous ces investissements pourront être réalisés en 2019. Le Conseil communal admet que la liste est potentiellement surestimée.

Relevons ici que le crédit d'investissement pour le remplacement de la production de chaleur du collège des Guches apparaît dans la liste. La Commission financière s'est penchée sur le crédit susmentionné dans sa séance du 6 décembre 2018. Elle s'est positionnée en relevant que la proposition de chaudière au gaz, pour remplacer la chaudière à mazout existante, était la plus simple et la moins coûteuse.

S'il est correct de penser que la solution au gaz est la plus simple, le rapport présenté a surpris la majorité de la commission au moins sur 2 autres points :

- les coûts d'investissement et les charges annuelles sont présentés de manière peu transparente ;
- le délai important laissé entre le rapport technique, datant de juin 2016, et le rapport au Conseil général (novembre 2018).

Suite à toutes ces remarques, la Commission financière ne voit pas de raison fondamentale de s'opposer au budget déficitaire présenté et recommande au Conseil général de l'accepter.

**Madame Patricia Sörensen**, au nom du groupe EAG, donne lecture de son rapport.

En préambule, je réitère une demande que je fais deux fois par année : nous souhaiterions que les documents, notamment pour les comptes et le budget, nous parviennent dans un délai un peu plus raisonnable. En effet, dans notre groupe, ces documents sont arrivés entre 4 et 2 jours avant notre séance de groupe, laquelle a lieu 10 jours avant la séance du Conseil général. Certains de nos membres n'ont pas pu trouver le temps de les découvrir en entier.

Ce serait une bonne chose que ceux-ci nous parviennent au moins 15 jours avant notre séance de groupe.

Toutefois, lors de celle-ci, l'étude de ce budget a retenu toute notre attention.

Un certain nombre de questions ont été posées :



- Quels seront, en cas de fusion, les répercussions sur le budget et les investissements des années futures ?
- Il était prévu au budget 2018 des investissements pour la réfection du réservoir, pour l'immeuble Château 2 et pour les infrastructures du terrain de l'hoirie Rezzonico, notamment. Le Conseil communal pourrait-il nous expliquer pourquoi ces travaux n'ont pas été effectués ?
- Qu'en est-il de la place de la Fontaine ?
- Nous observons de nombreux reports de l'année 2018 sur l'année 2019, voire plus loin. Quels en sont les motifs ?
- Qu'en est-il des futures salles de classes ?
- Quelles seront les priorités pour l'année 2019 ?
- Sur l'annexe 6, nous aurions souhaité voir figurer la date de fin des projets et le degré d'avancement des travaux.

Nous aimerions obtenir quelques éclaircissements sur ces différents sujets.

Nous souhaitons également que, lors d'une prochaine séance du Conseil général, nous soit donné un état des lieux des différentes motions déposées ces dernières années.

Et enfin, où en est la révision du règlement général ?

Certains de nos membres souhaitent proposer des amendements au budget avant de le voter. Ils vous en feront part le moment venu.

En résumé, nous avons étudié un beau budget, contenant des investissements nécessaires et espérons qu'une très grande partie des CHF 3'600'000.00 prévus seront effectivement dépensés.

Nous remercions toutes les personnes qui ont œuvré à l'élaboration de ce budget.

Ensemble à Gauche le votera, dans sa grande majorité, pour certains en fonction des réponses reçues.

**Monsieur Pierre Fahrni**, au nom du groupe PVL, signale que celui-ci s'est réuni le 3 décembre dernier. Il a d'abord écouté attentivement les explications précises et détaillées fournies par nos représentants à la Commission financière.

Ces explications nous ont permis de comprendre les raisons du déficit prévu à hauteur de CHF 581'000.00 pour l'année 2019.

Nous constatons également que la marge de manœuvre de la commune est toujours aussi restreinte, les dépenses dépendant très largement du canton ainsi que des autres communes au travers des syndicats intercommunaux.

C'est avec inquiétude que nous constatons que les fonds récoltés lors de la Fête de la jeunesse sont en baisse et que, par conséquent, le fonds scolaire en pâtit. Que de plus, au travers de la jurisprudence concernant les camps de ski, ledit fonds doit augmenter son investissement et que, pour maintenir les mêmes prestations en 2019, la commune renflouera le fonds à hauteur de CHF 25'000.00 contre CHF 10'000.00 précédemment.

Nous avons également pris note de l'augmentation des charges de personnel et des raisons pour lesquelles ce poste subit une telle augmentation.

Nous regrettons le manque de clarté concernant le budget lié aux structures d'accueil et souhaitons qu'à l'avenir le Conseil communal nous fournisse les éléments, sous forme de tableaux par exemple, permettant une meilleure compréhension.

Nous avons pris note de la réponse du Service des communes expliquant les raisons pour lesquelles la constitution de réserve pour le fonds des Chapons est illégale.

En résumé, le groupe Vert'libéral acceptera le budget ainsi que l'arrêté.

**Monsieur Jacques Oberli**, au nom du groupe PLR, signale que ce dernier s'est réuni le 3 décembre dernier afin d'étudier attentivement ce budget.

Il convient tout d'abord de remercier le Conseil communal pour la présentation du budget, ainsi que l'ensemble du personnel communal pour tous les efforts consentis durant cette année 2018.

Quant au budget, le groupe PLR relève que les investissements augmentent et que malgré cela, le déficit attendu est moins élevé que précédemment.

En effet, nous doublons les investissements, mais l'excédent de charges est inférieur de CHF 100'000.00 par rapport à l'année précédente.

Au niveau de l'administration, nous relevons que les charges salariales et sociales sont en augmentation. Mais cette dépense est justifiée. Il s'agit d'une part de l'arrivée de Monsieur Tinguely aux côtés de Monsieur Veillard au Service technique. D'autre part, la commune a ouvert un poste à 50% pour l'archivage des dossiers du Service technique et un poste aux Travaux publics. La charge de travail s'accroît, cette augmentation paraît dès lors justifiée.

Nous constatons également que les recettes fiscales diminuent. C'est là très certainement un défi pour notre commune durant les prochaines années. Il sera en effet difficile de trouver de nouvelles ressources pour combler ce manque.

Enfin, le groupe remercie le Conseil communal et les services compétents pour la clarté et les nombreuses explications ajoutées. La lecture par le système MCH2

est encore complexe et doit encore être apprivoisée. Ces explications sont dès lors les bienvenues.

Tout en espérant que les prévisions pourront être revues à la hausse lorsque nous bouclerons les comptes 2019, le groupe libéral-radical accepte ce budget et vous recommande de faire de même.

**Monsieur Roger Mühlethaler**, Président, passe maintenant au détail du budget.

- Rapport du Conseil communal, pages blanches 1 à 5.

**Monsieur Alain Sommer** (PLR) intervient concernant la page 4, tableau des investissements.

Le groupe PLR aimerait des précisions concernant la désaffectation du cimetière et la création du chemin des Ravines-Cimetière.

**Monsieur Rolf Schneider**, Conseiller communal, lui répond.

Concernant le chemin des Ravines-Cimetière, le dossier est en cours. Pour l'historique de ce dossier, je vous rappelle que la Commune a fait une demande de construction, avec une planification de plusieurs emplacements pour des bancs et des murs. Il me semble qu'il s'agissait de 5 unités en tout, 3 ont été retenues. Sur les trois, une d'entre elles n'était pas au bon endroit, selon la demande du permis de construire.

Hormis cette erreur, il y avait déjà des personnes qui n'étaient pas d'accord avec le chemin, il y avait opposition sur la totalité du projet, non pas seulement sur l'erreur administrative.

Le SAT a statué sur cette erreur. Nous sommes actuellement en train de faire une demande de permis de construire pour enlever le mur ! Et nous allons redéposer une demande de permis de construire pour le remettre. Voilà la procédure à suivre.

Pendant ce temps, il faut mettre des grillages à 2m50 et nous savons déjà aujourd'hui que la personne, seule intervenante à ce jour, a clairement dit à la Commune qu'elle continuera à faire opposition car ce n'est pas à la Commune de délivrer son propre permis de construire.

Entretiens, nous avons pu mettre des poubelles à l'entrée et à la fin du chemin. Les opposants ont retiré leur opposition. Nous sommes donc sur le bon chemin pour y arriver ! Le chemin des Ravines-Cimetière verra le jour, avec des autorisations correctes, je l'espère l'année prochaine.

Je réponds maintenant au groupe EAG, concernant le plan des investissements, en page 4. Voulez-vous voir cela point par point ?

**Madame Patricia Sörensen** (EAG) aimerait simplement des informations sur la priorisation et les répercussions sur le budget par rapport à la fusion.

**Monsieur Rolf Schneider**, Conseiller communal, reprend.

Les quatre communes ont dû délivrer un budget et un plan d'investissement sur les prochains deux ans, soit 2019 et 2020, voire même 2021 et 2022. Ce plan d'investissement figurait dans le bulletin de vote.

S'il y a maintenant une exception d'investissement sur ce plan, il faudra avoir l'accord des autres communes.

Quant à la place de la Fontaine, c'est un sujet très sensible. Ce projet rentre dans une planification ne concernant pas que la place de la Fontaine mais dans une planification d'un plan directeur sectoriel. Il y a bien sûr des discussions avec Cap 2000 et la Migros.

Je prends aussi note de votre désir d'avoir, pour le budget d'investissement, la date de fin des travaux et leur degré d'avancement.

**Monsieur Philipp Niedermann**, Conseiller communal, donne également au groupe EAG des réponses sur deux sujets :

#### Salles de classes

A la rentrée, la direction du Centre de La Côte a fait des projections sur le nombre d'élèves. Cette projection rapporte qu'il n'y a pas, dans l'immédiat, une prévision d'ouverture de classes supplémentaires. Nous ne sommes pas actuellement dans la situation où nous avons un besoin urgent de deux salles de classes supplémentaires. Néanmoins, nous sommes toujours bien à l'étroit : les collèges des Safrières à Corcelles-Cormondrèche et des Charmettes à Neuchâtel sont pleins. L'idée est de continuer à chercher des solutions pour faire des propositions en coordination avec Corcelles-Cormondrèche et Neuchâtel. Avec l'arrivée d'éventuels nouveaux élèves, nous sommes au-devant de réelles difficultés et il faut avoir de bons arguments pour présenter un budget assez grand.

Pour l'instant il n'y a pas de nouvelles concrètes, mais ce point n'est donc pas oublié.

#### Réservoir

Cette année, nous avons eu l'inspecteur des eaux qui a suivi une procédure de mise en place d'auto-contrôle, avec le futur responsable du Service technique.

Pour le remplacement du réservoir, nous avons fait le travail auprès des Commissions technique et financière sur le choix de la variante à faire. La prochaine étape sera l'étude détaillée puis la construction.

Nous avons quand même une certaine urgence, vu l'état de ce réservoir. Néanmoins, l'inspecteur des eaux nous donne un délai, avec une mise en service, au plus tard en 2022. Nous comptons donc venir rapidement devant vous avec une demande de crédit pour cette étude détaillée.

**Monsieur Michel Rossi**, Conseiller communal, apporte une précision quant à la page 4, tableau des investissements, pour le chauffage au collège des Guches.

Le rapport sur la demande de crédit que vous aurez à voter au mois de février portera sur près de CHF 270'000.00, alors que je viens donc de retirer une demande de crédit qui se montait à CHF 160'000.00.

**Monsieur Rolf Schneider**, Conseiller communal, reprend ses réponses pour le groupe Ensemble à Gauche.

Concernant l'hoirie Rezzonico, pour l'instant, c'est au point mort. Il y a un ou deux mois, quelques personnes se sont approchées de la Commune pour présenter un projet concernant la mobilité.

Quant aux Chapons, nous sommes toujours au stade de la signature du cahier des charges. Cela a pris du retard et cela m'ennuie beaucoup. En effet, la Migros met un peu les pieds contre mur. Dans le cahier des charges, il y a trois parties : la Commune, la Migros et Cap 2000. Ce dernier est prêt à signer, de même que la Commune. Quant à la Migros, elle a de la difficulté, que ce soit au niveau de l'interprétation ou d'une question de confiance. La Migros en effet interprète le cahier des charges avec le règlement des alignements d'aujourd'hui. C'est clair, avec sa planification future, elle ne peut pas avancer. Pas plus tard que la semaine passée, je suis allé trouver les représentants de la Migros. Nous nous retrouverons dans le courant du mois de janvier prochain, ou au plus tard en février. Le SAT sera également convié, nous pourrons discuter et signer ce cahier des charges.

Cap 2000 a clairement déjà un beau projet. Ils ont acheté une parcelle au sud du magasin Histoire de Fleurs. Ce serait pour faire une prolongation du centre actuel jusqu'à cette parcelle. Tout serait couvert et il y aurait une deuxième tour qui abriterait des appartements, certains avec encadrement, des bureaux, des commerces de plain-pied et un parking en sous-sol. C'est un magnifique projet qui rentre dans la densification avec la nouvelle projection du plan d'aménagement.

La Migros a une vision à 10 ans. Le but de la Migros est de "sortir" le sous-sol, actuel, en surface commerciale de plain-pied. Elle ajouterait quatre tours à l'extérieur de la bâtisse, pour que les appartements soient complètement indépendants du centre commercial.

La variante que le Conseil communal défend, vis-à-vis de la Migros, c'est de faire un échange foncier. L'ancien terrain de l'usine Adax pose problème car il s'agit encore clairement d'une friche polluée. La Migros avait déjà fait à l'époque des recherches de décontamination.

Avec le SAT, il va nous falloir vraiment trouver des solutions.

Au bas du parking de la Migros, où sont louées des places de parc, le but serait d'y créer le complexe des Chapons, afin de garder libre la partie dont nous sommes propriétaires, pour créer des appartements.

Il faut donc que la Migros adhère à cette variante, soit faire l'échange foncier et traiter la parcelle Adax. Si ces critères sont réunis, nous pourrions alors passer à l'action en deux phases :

1. Règlementation ;
2. Construction des Chapons, avec la possibilité que la Migros puisse s'y greffer, mais seulement dans 10 ans.

Je réponds maintenant sur un autre sujet, la visibilité des annexes.

Pour le MCH2, nous commençons maintenant à mieux le maîtriser. Je ne vous le cache pas, nous ne sommes pas satisfaits de cette situation. Nous ferons des exportations pour une compréhension plus lisible et plus facile, tant pour vous que pour nous. Nous allons travailler là-dessus pour la prochaine échéance, soit les comptes 2018.

Quant à l'état d'avancement des motions, effectivement, nous pourrions ajouter ceci pour les comptes.

S'agissant des structures d'accueil, afin que je comprenne bien votre question, que souhaitez-vous exactement ?

**Monsieur Pierre-Yves Jeannin** (PVL) précise.

Concernant les chiffres qui se trouvent sur les pages 9 et 16, cette question a été débattue cette année en Commission financière : il y a des subventions versées par la Commune qui ne sont pas visibles en même temps que ces chiffres. Dès lors, nous pouvons avoir l'impression que les structures d'accueil dégagent un bénéfice important, alors que ce n'est pas le cas.

**Monsieur Rolf Schneider**, Conseiller communal, répond.

Cela pourrait ressortir dans un chapitre de remarques.

Je relève donc que, pour les comptes et pour les futurs budgets, il faudrait avoir des annexes plus lisibles, au niveau de la présentation.

Vous avez aussi mentionné la réserve pour le fonds des Chapons. Je ne suis pas sûr que ce soit illégal. En préparant l'arrêté, la Chancellerie a pris tout simplement l'exemple sur le site de l'Etat, ce dernier n'était donc pas à jour.

C'est par la suite, quand il y a eu le contrôle de l'arrêté, que le Service des communes a vu que ce dernier n'était pas conforme selon la LFinEC et qu'il fallait modifier l'article 3 de l'arrêté. Le terme que vous avez utilisé, soit "illégal", est donc un peu dur.

**Monsieur Roger Poirier**, Conseiller communal, prend la parole concernant la question posée sur la désaffectation du cimetière.

Effectivement, il s'agit d'un projet pour l'année prochaine. Il faudra voir maintenant, suite à la fusion, si c'est encore d'actualité.

Nous allons en tout cas préparer la désaffectation d'une partie l'année prochaine, et, en 2020, il y aura le nouvel aménagement. Il s'agit de trois secteurs situés en rentrant à gauche.

**Monsieur Alain Sommer** (PLR) demande si cela est fait dans le but d'aménager de nouveaux secteurs.

**Monsieur Roger Poirier**, Conseiller communal, répond qu'il s'agit bien de réaménager de nouveaux secteurs. Il nous faut trouver de la place, car nous arrivons au bout des secteurs que nous pouvons utiliser.

**Monsieur Roger Mühlethaler**, Président, reprend l'énumération du rapport du Conseil communal, pages blanches 1 à 5. Puis,

- Annexes, pages blanches 1 à 7 ;
- Compte de résultat, 1 page blanche ;

**Madame Evelyne Rouvinez** (EAG) intervient concernant l'annexe 7, Budget 2019, Indicateurs harmonisés MCH2.

J'aimerais un éclaircissement pour les 638%. Cela signifie-t-il que, par rapport à 2017, nous sommes à 600% d'autofinancement supplémentaire ?

**Monsieur Rolf Schneider**, Conseiller communal, répond par l'affirmative.

Il s'agit effectivement d'un pourcentage élevé car le montant d'investissement était faible. Pour le calcul de ce pourcentage, il s'agit des investissements nets, donc les subventions sont déjà déduites.

**Monsieur Roger Mühlethaler**, Président, poursuit la lecture du détail du budget 2019.

- Rapport du Centre de distribution du gaz, 2 pages bleues ;
- Plan comptable, 2 pages jaunes.

Viennent ensuite les comptes de fonctionnement du budget 2019 de l'Administration communale de Peseux, pages blanches, chapitre par chapitre :

**0. Administration générale, pages 1 à 4**

**Madame Patricia Sörensen** (EAG) intervient pour la page 3, compte 31400.03. Il se trouve, en rapport avec ce compte, une explication tout en haut de la page de gauche.

Le montant de CHF 4'000.00 est-il en relation avec la motion sur les jardins citoyens ?

**Monsieur Michel Rossi**, Conseiller communal, répond.

Cette somme est destinée à l'aménagement des jardins publics qui se trouvent aux Guches. Il y avait en effet eu une motion et nous sommes en train de voir pour améliorer la présentation de ces jardins.

**Madame Evelyne Rouvinez** (EAG) a deux questions pour la page 3.

Tout d'abord, concernant le compte 44720.07, que signifie ASCOT ?

Il lui est répondu qu'il s'agit de l'assainissement du Collège des Coteaux.

Puis, pour le compte 31320.04, l'explication figurant sur la page de gauche précise qu'il s'agit d'une étude de transformation des bureaux de l'administration. Mais, pour en faire quoi ?

**Monsieur Rolf Schneider**, Conseiller communal, lui répond.

Des réflexions sont maintenant en cours, notamment suite au départ du GSRC.

De plus, probablement d'autres questions vont venir concernant les salaires. Je vous précise ainsi que nous avons maintenant un projet très important qui se met en place, soit la digitalisation du Service technique. Nous sommes donc aussi dans une réflexion pour ses locaux. Ce service va-t-il rester au 2<sup>ème</sup> étage ou descendra-t-il au rez-de-chaussée, auquel cas cela nécessitera quelques aménagements.



**Monsieur Pierre Alain Heubi** (EAG) intervient à son tour pour la page 2, compte 31020.05, Publications communications communales.

Ensuite de mon intervention précédente à ce sujet, notre groupe dépose un amendement. Ce dernier se présente comme suit :

*"Amendement du montant budgété au compte No 31020.05*

*Notre village doit maintenant prendre sa place au sein de la nouvelle commune fusionnée. Donnons un impact plus grand à la vie de Peseux auprès de nos concitoyens et aux communes avec lesquelles nous avons décidé de construire notre avenir !*

*Pour ce faire, nous proposons de donner les coudées franches au Conseil communal pour que des informations sur notre village et les sociétés locales ainsi que des informations officielles puissent paraître dix fois par an dans le bulletin Vivre la Ville. A ces occasions, le bulletin fait l'objet d'un tous ménages à Peseux.*

*Une rallonge de CHF 10'000.00 au compte 31020.05 (page 2) devrait permettre à notre Exécutif de négocier ce partenariat avec succès."*

Je reviens aussi sur les éléments très intéressants que nous avons reçus de Monsieur Schneider, notamment ce qui se passe aux Chapons et le projet de Cap 2000. J'ai personnellement bu ses paroles. Nos concitoyens auraient aussi besoin de trouver ces informations pour montrer notre travail, en transparence.

**Monsieur Roger Mühlethaler**, Président, prend la parole.

Nous sommes donc en présence d'un amendement pour un montant de CHF 10'000.00 concernant le compte 31020.05. Je le mets au vote.

**Monsieur Eric Augsburg** (EAG) intervient.

N'est-ce pas au moment du vote de l'arrêté que nous devons voter les amendements ? Il peut y avoir d'autres amendements.

**Monsieur Roger Mühlethaler**, Président, reprend.

D'après l'Administration, nous devons voter chaque amendement au moment de sa proposition et nous reprenons le tout à la fin.

Je vous prie donc, pour celles et ceux qui acceptent cet amendement, de le manifester par un lever de mains.

L'amendement est accepté par 27 voix contre 5.

Monsieur Roger Mühlethaler, Président, continue l'énumération.

1. **Ordre et Sécurité publique**, pages 5 à 6
2. **Formation**, pages 7 à 10

Madame Patricia Sörensen (EAG) prend la parole concernant la page 7, compte 30000.05.

Sur la page de gauche, l'explication indique qu'il s'agit de jetons de présence pour, notamment, CESI. Il me semble pourtant que cela n'existe plus.

Monsieur Philipp Niedermann, Conseiller communal, lui répond.

Effectivement, cela n'existe plus.

3. **Culture, Sports, Loisirs et Eglises**, pages 11 à 14
4. **Santé**, page 15
5. **Sécurité sociale**, pages 16 à 18

Madame Patricia Sörensen (EAG) prend la parole concernant la page 17, compte 31100.01.

L'explication indique qu'il s'agit de l'achat de deux tables à langer et d'une poussette pour CHF 14'500.00. Je trouve cela cher !

Monsieur Roger Poirier, Conseiller communal, lui répond.

Il s'agit de nouvelles normes. Les tables à langer doivent avoir un évier à côté et des escaliers. Les enfants ne doivent plus être portés.

Le service de l'enfance et de la sécurité au travail est passé dans les locaux de la crèche et a relevé que notre mobilier n'était pas aux normes.

Monsieur Pierre Alain Heubi (EAG) intervient à son tour concernant la page 17, compte 31300.36, subventions pour abonnement TransN pour les jeunes.

Le budget a été revu pour 2019. Il était de CHF 60'000.00 auparavant mais l'utilisation avait été moindre en 2018.

Suite au vote de la fusion, nous pourrions revenir en 2019 avec un budget de CHF 60'000.00 et offrir aussi aux Subiéreux l'abonnement à moitié prix jusqu'à l'âge de 25 ans, comme à Neuchâtel. Actuellement, c'est jusqu'à l'âge de 20 ans.

**Monsieur Roger Mühlethaler**, Président, lit le texte de l'amendement déposé dans ce sens par Monsieur Heubi.

*"Concernant le compte 31300.36 relatif aux subventions à l'Onde Verte pour les jeunes, nous proposons de reprendre le montant budgété en 2018 et de le garder pour 2019.*

*L'objectif est d'anticiper les avantages pour nos concitoyens. Pour qu'ils n'aient pas à attendre 2021 pour jouir des mêmes droits, nous proposons de rehausser à 25 ans le plafond pour bénéficier de l'abo-jeunes, au lieu de 20 ans actuellement. Le budget est donc de CHF 60'000.00 au lieu de 40'000.00."*

**Monsieur Rolf Schneider**, Conseiller communal, prend la parole.

Nous essayons de trouver des budgets équilibrés, sans qu'il y ait des personnes qui souffrent au niveau des prestations.

Selon les rapports des groupes, le budget n'est pas suffisamment équilibré, il y a des craintes. En même temps, vous augmentez le budget ! Vous faites des amendements et, en conséquence, la dette augmente. J'ai un problème de compréhension.

Nous n'avons pas eu la possibilité d'en discuter en Commission financière et nous n'avons pas pu en évaluer le coût.

Pourquoi avons-nous diminué ce poste ? Ce n'était pas juste une envie d'économiser. Le budget mis à disposition en 2018, de CHF 60'000.00, n'a pas été consommé.

Si vous voulez amender, je souhaite que vos rapports soient synchronisés.

**Madame Evelyne Rouvinez** (EAG) a une proposition.

Comme cela n'a pas été consommé en 2018, nous pourrions nous demander quelle en est la raison.

J'ai des enfants qui auraient pu bénéficier d'un tel abonnement, mais je n'étais pas au courant de cette offre.

Je vous proposerais d'envoyer un bon aux parents des enfants en âge concerné. Peut-être que certains Subiéreux, et j'en ai rencontré quelques-uns, n'ont tout simplement pas connaissance qu'un tel avantage existe dans notre commune.

C'est peut-être pour ça qu'en 2018 le budget de CHF 60'000.00 n'a pas été, comme vous l'avez dit, consommé. Si vous informez la population, je puis vous assurer que beaucoup de parents viendront à l'Administration communale chercher cet avantage.

Jusqu'à maintenant, il faut aller sur le site internet de la commune pour le

savoir. Car, même quand on se présente en Ville de Neuchâtel, on ne nous informe pas de cette possibilité-là. A la commune de Corcelles-Cormondèche, il est donné aux enfants qui habitent cette commune le bon pour avoir le demi-tarif sur l'abonnement.

Ainsi peut-être que la Commune de Peseux pourrait faire un effort à ce niveau et votre budget serait alors consommé.

**Monsieur Patrice Neuenschwander** (EAG) souhaite une précision.

Si j'ai bien compris, nous parlons d'un amendement de CHF 20'000.00.

Est-ce que le Conseil communal peut nous rappeler le résultat des comptes des trois dernières années de la commune de Peseux ?

**Monsieur Rolf Schneider**, Conseiller communal, lui répond.

Les comptes, ce n'est pas la question. Nous défendons des principes.

Nous avons une Commission financière. Quelle est sa tâche ? Selon moi, c'est clairement défini : c'est un relai entre les commissaires, comme des arbitres, et leur groupe.

Je constate apparemment que cela ne fonctionne pas partout. Ce sont les discussions que nous devrions mener en amont, dans les commissions, pour nous permettre de trouver une base de réponse à des propositions telles que celle dont nous discutons actuellement.

Ce sont en effet des points qui doivent être traités en commissions, et non pas dans une séance du Conseil général.

Vous êtes tenus, en tant que commissaires, de faire votre travail. Je vois des personnes venir en commission et ouvrir pour la première fois leur fascicule du budget. Ils ne savent même pas sur quelle page ils doivent lire les chiffres.

Vous demandez, Monsieur Neuenschwander, quels étaient les résultats des comptes des trois dernières années. Je ne le sais pas de mémoire.

L'idée de Madame Rouvinez est bonne et doit être étudiée. Cela aurait clairement pu être développé en Commission financière afin que, ce soir, nous parlions d'un projet défini.

**Monsieur Patrice Neuenschwander** (EAG) reprend.

Je crois me souvenir que les comptes de la commune pour ces trois dernières années étaient positifs.

Je remercie le Conseil communal de ses conseils quant à notre façon de fonctionner.

J'aimerais aussi parler de principes. Le Président de commune nous a rappelé tout à l'heure que le chauffage aux Guches allait coûter beaucoup plus cher que la version à gaz que la majorité de ce Conseil ne veut pas. Je dirais que, pour nous, il y a un principe absolu, c'est la préservation du climat, la lutte contre la pollution.

Pour ce qui est des transports en commun, c'est aussi une question de principe. Il faut habituer nos jeunes à prendre les transports publics. Cela s'appelle le transfert modal, du transport privé aux transports publics. Ceci est fondamental pour nous. Une collectivité publique doit montrer l'exemple et faire des efforts, même si cela coûte de l'argent.

Je pense que le Conseil général, qui est l'autorité la plus haute de la commune, a tout à fait la possibilité d'amender un budget, de proposer des modifications de budget et de soumettre ces amendements au plenum. Nous sommes là pour en discuter.

S'il s'agit juste de prendre acte d'un budget qui a déjà été complètement préparé et ficelé en Commission financière, nous pouvons arrêter tout de suite et monter à l'étage supérieur boire un verre.

**Madame Katharina Roth** (PVL) revient sur le point de cette subvention pour l'abonnement "onde verte".

Il y a plusieurs choses à relever.

Premièrement, au niveau de la Commission financière, nous avons informé et rendu attentif le Conseil communal que la communication mérite peut-être une amélioration.

Le montant de la subvention pour abonnement TransN a été adapté sur la base de la consommation réelle de l'année précédente. Effectivement, au niveau de ce budget-là, tout n'a pas été consommé.

En partant du principe qu'il s'agit d'un droit acquis accordé aux jeunes de la commune, même si cela devait dépasser le budget, je suppose qu'ils auraient tout de même droit à ce bon.

Donc ce plafonnement n'est pas réel, mais c'est un plafonnement budgétaire.

De plus, en ce qui concerne la vague de la fusion, nous en avons discuté au sein du groupe Vert'libéral. Il s'agit pour nous de savoir où nous nous arrêtons quand on prend ce train et où nous commençons.

Nous étions d'avis que, au lieu de prendre le train sur un seul sujet, attendons plutôt le mouvement général et allons tous ensemble dans cette direction. De ce fait, nous sommes plutôt défavorables à accepter cet amendement car cela ne concerne qu'un seul point, et non pas la globalité des différents sujets à traiter

avec les futurs partenaires de la commune.

Nous soulignons toutefois, au niveau de l'information, qu'effectivement des améliorations sont à faire. Mais l'information au sujet de l'abonnement était donnée dans "Le Subiéreux" et les gens doivent aussi en prendre connaissance, afin que chaque enfant et adolescent puissent en profiter.

**Monsieur Rolf Schneider**, Conseiller communal, intervient.

Je proposerais dans ce cas de voir ça avec la direction de l'école. Ce serait le meilleur relai pour transmettre cette information.

**Monsieur Pierre Alain Heubi** (EAG) prend la parole.

A l'aune de ces remarques pertinentes, le groupe EAG retire cet amendement.

**Monsieur Roger Mühlethaler**, Président, poursuit l'énumération.

## 6. Trafic, pages 19 à 20

**Madame Sylviane Sauser** (EAG) prend la parole pour une question générale.

Quelles sont les rues encore à 50 km/h qui doivent être mises à 30 km/h ? Dans quel délai cela sera-t-il fait ?

**Monsieur Roger Poirier**, Conseiller communal, lui répond.

J'espérais que cela aurait pu être fait cet automne, mais nous avons pris du retard. Le temps maintenant étant trop froid, nous ne pouvons pas faire le marquage des rues. Cela sera fait au printemps prochain. L'arrêté est prêt. Nous ne l'avons pas inscrit au budget, car le crédit avait déjà été voté il y a 4 ou 5 ans et il reste encore une somme au budget pour finaliser ces travaux.

Il reste encore trois rues actuellement à 50 km/h, soit Stand, Corteneaux et Chansons. Puis l'ensemble du village sera à 30 km/h, sauf les deux axes Fornachon-Tombet et la H10. Ils passeront peut-être aussi à 30 km/h, avec le nouveau plan de circulation, dans un avenir plus ou moins proche.

**Madame Marlyse Schaer** (EAG) pose une question concernant les macarons.

Au départ de Monsieur Tenky de son dicastère, nous avions l'idée que tout était sous toit, mais qu'en est-il actuellement ?

**Monsieur Roger Poirier**, Conseiller communal, lui répond.

C'est un projet en effet bientôt sous toit. Nous attendons encore des offres du SCAN. Cela a pris du retard car le SCAN a changé de système informatique, au niveau de la mise en place de ces macarons. Nous sommes également en collaboration avec la Ville de Neuchâtel pour aligner nos tarifs. Vous l'avez peut-être lu dans les journaux, Neuchâtel abandonne la structure de l'organisation du stationnement.

Ce projet démarrera au printemps prochain également.

**Monsieur Roger Mühlethaler**, Président, poursuit l'énumération.

## **7. Protection environnement et aménagement, pages 21 à 24**

**Madame Adia Rita Schaer Müller** (EAG) a une question générale sur les déchets, page 22.

Il serait souhaitable que le mémento des déchets soit publié sur le site de la commune encore cette année, et non pas fin janvier 2019. En effet, les déchets verts sont ramassés tous les quinze jours et la population n'est pas informée.

En ce qui concerne la déchetterie de Plaines-Roches, est-il possible d'indiquer quand les associations sont présentes sur ce lieu ?

En effet, quand Emmaüs est présent, je peux apporter des objets à recycler. Quand le Centre Social est présent, les vendredis après-midis, il faut que l'article soit neuf pour qu'il le recycle. Je préfère donc donner à la Communauté Emmaüs mais je ne connais pas le jour de sa présence.

**Monsieur Michel Rossi**, Conseiller communal, répond.

C'est une excellente question. Il faut savoir que le mémento des déchets est imprimé par la société Vadec et ne nous coûte rien.

Nous ne pouvons pas indiquer ce qu'on veut dans ce mémento déchets. Je ne sais pas s'il est possible d'indiquer la présence d'Emmaüs. Si ce n'est pas le cas, il faudrait que nous imprimions nous-mêmes ces mémentos déchets.

A l'heure actuelle, je ne sais pas si nous les avons déjà reçus. Dès que nous les aurons, nous les distribuerons et publierons sur notre internet.

**Madame Adia Rita Schaer Müller** (EAG) remercie Monsieur Rossi pour sa réponse.

Je rebondis sur la présence des associations à Plaines-Roches. J'avais déjà envoyé un courrier au voyer-chef de la voirie à Neuchâtel, pour qu'il indique sur le site de Plaines-Roches la présence des associations. Cela n'a malheureusement pas été fait.

En tant que commune partenaire, Peseux pourrait peut-être renforcer cette demande.

**Monsieur Michel Rossi**, Conseiller communal, indique que cela sera fait.

## 8. Economie publique, pages 25 à 28

**Monsieur Jean-Marie Lehmann** (EAG) intervient pour la page 27, comptes 47010.02 et 47010.03, Subventions à redistribuer.

Est-ce que le règlement d'attribution de ces subventions concernant les taxes d'énergie que nous avons voté a été mis en place ? Avez-vous une information à ce sujet.

**Monsieur Philipp Niedermann**, Conseiller communal, lui répond.

Effectivement, le règlement est entré en force et il prévoit que les subventions peuvent commencer à être données à partir de 2019. Cela concerne notamment le photovoltaïque et l'énergie solaire thermique pour les bâtiments.

**Monsieur Jean-Marie Lehmann** (EAG) demande encore ce que la commune va subventionner et où trouver ces informations.

**Monsieur Philipp Niedermann**, Conseiller communal, lui répond.

Nous nous alignons sur la Ville de Neuchâtel. Nous nous en sommes inspirés, également avec notre Service technique. Cette année, nous avons récolté les fonds et nous pourrions commencer dès janvier prochain.

Il y a passablement d'automatisme. Quand quelqu'un soumet une demande de photovoltaïque au canton, il a automatiquement droit à une subvention communale correspondante. Ce n'est pas beaucoup plus de charges administratives pour accorder des subventions, c'est assez structuré.



**Monsieur Michel Rossi**, Conseiller communal, apporte un complément.

En ce qui concerne ces redevances de fonds cantonal énergie, vous trouvez la charge en page 26 (compte 37), et la recette en page 27 (compte 47). C'est donc une opération neutre.

## **9. Finances et impôts, pages 29 à 32**

- Résumé des comptes de fonctionnement du budget 2019, 1 page blanche
- Classification par nature, 3 pages bleues
- Compte des investissements, 1 page verte
- Centre de distribution du gaz des communes de Peseux & Corcelles-Cormondrèche, budget 2019, 4 pages jaunes

**Monsieur Pierre-Yves Jeannin** (PVL) a une question.

Est-il juste que la page qui se trouve juste après l'annexe 7 soit exactement la même que ... (celle figurant après la page 32).

**Monsieur Rolf Schneider**, Conseiller communal, avant même la fin de la phrase de Monsieur Jeannin, répond que c'est correct !

**Monsieur Roger Mühlethaler**, Président, reprend et précise que l'arrêté a été modifié à la lettre a), suite à l'amendement de CHF 10'000.00 du groupe EAG, de la manière suivante :

"a) le budget du compte de résultats qui se présente en résumé comme suit :

<i>Charges d'exploitation</i>	<i>CHF 29'516'539.00</i>
<i>Revenus d'exploitation</i>	<i>CHF -26'939'141.00</i>
<i>Résultat provenant des activités d'exploitation (1)</i>	<i>CHF 2'577'398.00"</i>

Puis, nous arrivons au

" *Résultat total, comptes de résultats (1+2+3) CHF 591'102.00"*

**Monsieur Roger Mühlethaler**, Président, fait maintenant passer au vote l'acceptation du rapport.

Le rapport du budget 2019 est accepté par 32 voix à l'unanimité.

**Monsieur Roger Mühlethaler**, Président, fait passer au vote l'arrêté amendé, avec les nouveaux montants annoncés précédemment.

L'arrêté amendé est accepté par 30 voix contre 2.

**Monsieur Rolf Schneider**, Conseiller communal, prend la parole.

Je vous remercie pour votre vote pour un premier exercice de présentation d'un budget.

L'année 2019 représentera un grand défi, avec tous ces coûts et les surprises qui vont encore venir. Avec votre aide et avec les commissions, je suis sûr que nous arriverons à faire une belle année et je vous retrouverai pour les comptes 2018.

## 7) QUESTION DU GROUPE VERT'LIBERAL "FUSION ET RECOURS QUEL AVENIR POUR LA COMMUNE ?

**Monsieur Roger Mühlethaler**, Président, lit le texte de cette question.

*"Suite au résultat de la votation du 25 novembre 2018 concernant la fusion des communes de Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel, Peseux et Valangin, le Conseil communal a dit qu'il respectait la décision et qu'il travaillerait jusqu'à la fin de la législature sur l'intégration de Peseux dans la nouvelle grande commune. Le groupe Vert'libéral s'en réjouit et est prêt à s'investir au côté de l'Exécutif pour que cette fusion se passe au mieux pour tous les Subiéreuses et Subiéreux.*

*Malheureusement, un recours est venu mettre en questionnement la construction de cette nouvelle entité. C'est pour cela que le groupe Vert'libéral aimerait des éclaircissements sur la situation.*

- *Le Comité de mise en place de la fusion se réunira-t-il en début d'année prochaine malgré le recours ?*
- *Le Législatif des différentes communes sera-t-il intégré dans la mise en œuvre ?*
- *Le Conseil communal de Peseux a-t-il déjà réfléchi aux besoins de soutien de son Législatif, à travers une nouvelle commission ou une commission déjà existante ?*
- *Le Conseil communal a-t-il déjà réfléchi à la communication qu'il fera envers les groupes politiques et la population ?*

*Pour les deux dernières questions, le groupe Vert 'libéral se tient à disposition du Conseil communal et pour la dernière question, le groupe Vert 'libéral pense qu'il est important d'informer régulièrement la population des avancées de la mise en place de la fusion.*

*Le 12 décembre 2018*

*Groupe Vert 'libéral"*

**Monsieur Rolf Schneider**, Conseiller communal, prend la parole.

Il y a beaucoup de questions pour le Conseil communal. Sachez aussi que nous nous les sommes déjà posées.

Dans la situation actuelle, il est un peu prématuré de vous donner des réponses claires.

Dans notre prochaine séance du Conseil communal, lundi prochain, nous allons élaborer un concept de réflexion pour savoir de quelle manière nous allons nous approcher des trois autres communes. Cette fois c'est à nous de faire le premier pas et de prendre les devants.

Nous allons faire rapidement cette invitation pour l'année prochaine, dès la rentrée.

A partir de là, je suppose en effet que des commissions vont être formées.

Le Conseil communal viendra vers vous avec de plus amples renseignements, probablement à la première séance du Conseil général, en février 2019.

**Madame Katharina Roth** (PVL) remercie Monsieur Schneider.

Je reprends la première question, soit : le Comité de mise en place de la fusion se réunira-t-il en début d'année prochaine malgré le recours ?

Selon vos propos, ce sera le cas, vous allez vous réunir pour anticiper les démarches à faire en vue de l'application du vote.

**Monsieur Rolf Schneider**, Conseiller communal, précise.

Il y avait déjà en place un groupe de travail. A mon sens, ce dernier ne peut plus exister car ce n'était pas suffisamment représentatif pour la totalité des dossiers à gérer.

Maintenant il faut réunir tout le monde et clairement définir le plan d'action à entreprendre pour l'avenir.

## 8) INFORMATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

**Madame Nicole Mühlethaler**, Conseillère communale, donne plusieurs informations.

Je rappelle que la Commission sports, culture et loisirs organise dimanche prochain le traditionnel marché de Noël, de 10h00 à 18h00.

Puis, comme vous l'avez reçu sur vos tables, la commission intercommunale de jeunesse, en collaboration avec la Jeunesse de la Côte, vous invite cordialement à la soirée "Coté Talents" qui aura lieu le 2 février 2019 à la salle des spectacles de Peseux.

Le but de cette soirée est de mettre en valeur des jeunes artistes de la région de la Côte, et de leur permettre de monter sur scène en participant à un spectacle dans des conditions professionnelles.

**Monsieur Philipp Niedermann**, Conseiller communal, ajoute une autre information concernant les travaux qui ont été faits sur le transformateur aux Guches.

Ce dernier, situé dans la cour de récréation du collège des Guches, a été mis en conformité par rapport à l'ordonnance ORNI (ordonnance sur le rayonnement non-ionisant) pendant les vacances d'été 2018. Des mesures de champ magnétique ont été effectuées avant et après les travaux.

Les mesures comprenaient 5 positions latérales directement devant chaque mur du bâtiment, donc 20 points de mesures en tout ont été effectués, et ceci à 2 hauteurs, 50cm et 1m50.

Ce sont donc des mesures très complètes. Avant la mise en conformité, des valeurs minimales et maximales de champ magnétique, pour la station à plein régime, ont été mesurées à 2.4  $\mu\text{T}$  (microtesla) et 49  $\mu\text{T}$ . Pour un lieu à utilisation sensible, comme l'est une cour de récréation, la limite admise est de 1  $\mu\text{T}$ . Après la mise en conformité, les valeurs minimales et maximales mesurées étaient de 0.42 et 0.98  $\mu\text{T}$ . L'installation est donc maintenant entièrement conforme.

**Monsieur Michel Rossi**, Conseiller communal, prend encore la parole.

J'ai été mandaté, au nom du Conseil communal, pour vous souhaiter de joyeuses fêtes de fin d'année.

**Monsieur Roger Mühlethaler**, Président, prend la parole en conclusion.

Etant au terme de notre séance, une agape sera servie à la salle Peillon. Je vous souhaite également un joyeux Noël et de belles fêtes de fin d'année. Pour fêter Noël avant l'heure, j'ai un présent à vous offrir sous la forme de 6 verres à vin aux armoiries de la commune de Peseux.

Je clos la séance, l'ordre du jour étant épuisé.

Contre-appel : 33 présents

8 excusés

0 absent

La séance est levée à 21h15.

Le Président :

La rédactrice :

R. Mühlethaler

V. Niedermann